

dossier n° DP 021 210 21 B0013

Commune de Créancecy

date de dépôt : 10 mai 2021

demandeur : Monsieur Yannick PAJOT

pour : **La création de trois terrains, en vue de construire**adresse terrain : rue Saint-Gervais, à Créancecy
(21 320)**ARRÊTÉ**

A2021-33

**de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Créancecy****Le maire de Créancecy,**

Vu la déclaration préalable présentée le 10 mai 2021 par Monsieur Yannick PAJOT demeurant 36 Avenue de Langres, à Dijon (21 000);

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour la création de trois terrains, en vue de construire ;
- Sur un terrain situé rue Saint-Gervais, à Créancecy (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 17 mai 2021 ;

Vu l'arrêté Préfectoral N° 222 DDT du 5 mars 2018, relatif aux prescriptions applicables aux activités d'élevages et autres activités agricoles ;

Considérant l'article 2.3 RSD, règles générales d'implantation vis-à-vis des tiers ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

ARRÊTE**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les futures constructions devront avoir un recul de 50 m, par rapport au bâtiment d'élevage de Monsieur Jean BELORGEY ;

Fait à Créancecy, le 2 JUIN 2021

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT

